

Bien que la SEE ne soit pas un prêteur ou un assureur de dernier ressort, il est généralement admis qu'elle devrait fournir des services financiers complémentaires en intervenant sur les segments du marché qui ne sont pas bien servis par les prêteurs et assureurs commerciaux. Il s'agit là d'une des assises fondamentales de tous les OCE. En général, ces segments du marché sont ceux à risques relativement élevés, par exemple celui des PME à vocation exportatrice ou des pays en développement. C'est précisément parce que la SEE a pour mission de servir les secteurs à risques élevés que le gouvernement lui accorde son soutien en mettant « gratuitement » des capitaux à sa disposition, en l'exonérant de l'impôt et de l'obligation de lui verser des dividendes, et en la protégeant, en sa qualité de mandataire de Sa Majesté, contre les risques de défaut. Ce dernier avantage habilite la SEE à emprunter sur les marchés financiers à un taux semblable à celui disponible au gouvernement lui-même.

La SEE fonctionne sans recourir aux crédits budgétaires du gouvernement. Ainsi, elle doit non seulement couvrir ses coûts directs, mais également réaliser des profits suffisants pour financer la croissance future de son portefeuille. Cette obligation influence la capacité de la SEE de gérer le risque; elle ne peut se consacrer exclusivement aux segments à risques élevés du marché et elle doit rester financièrement autonome. Par exemple, il y a lieu de considérer ce qui serait advenu durant la crise financière internationale de 1997 si le portefeuille de la SEE avait été constitué largement de créances de pays en développement. La SEE s'est fixé des plafonds de risques en ce qui a trait au volume, l'exposition par pays, et la qualité de l'actif, qui l'obligent à rejeter certaines opérations que le gouvernement considère néanmoins comme étant digne d'appui. Ces transactions sont donc financées sous la rubrique « Compte du Canada », ce qui signifie qu'elles sont financées (ou garanties) à l'occasion par le gouvernement, mais administrées par la SEE. De cette façon, la SEE maintient un bon équilibre au sein de son propre portefeuille (le Compte de la Société).

Volume d'activités

Étant donné que le but principal de la SEE est de promouvoir le commerce extérieur, et non pas de maximiser le rendement de ses placements, sa performance doit être évaluée principalement en fonction de sa contribution au développement du commerce extérieur. La SEE caractérise sa contribution à ce chapitre en utilisant les expressions « accords financiers aménagés » et « volume d'activités appuyées ». Dans son Rapport annuel pour 1998, elle souligne que ce chiffre est passé de 11,6 milliards de dollars en 1994 à 34,8 milliards en 1998, soit une augmentation de 200 % ou un taux annuel moyen d'accroissement de 31 % sur cette période de cinq ans. Ce résultat est certainement remarquable, mais l'accroissement de ce poste a été fortement influencé par les opérations d'assurance à court terme, qui représentent quelque 70 % du volume total d'activités appuyées en 1994 et en 1998.